

ZÉRO DÉCHET

AGGLO DE LA RÉGION DE
CHÂTEAU-THIERRY

Un nouveau
mode de paiement
pour votre facture déchets :
la mensualisation.

Mensualisation pour votre facture de l'Abonnement déchets service disponible en 2025



**Un règlement
identique par mois.**
Avec 10 paiements
annuels, sur la base
d'un échéancier.



**Des prélèvements
automatiques**
Pour plus de simplicité
et de sérénité



**Pas d'engagements
de durée**
Vous restez libre
de choisir le mode
de paiement
qui vous convient
à tout moment !

Faites la demande dès maintenant **en vous connectant sur votre espace Ecocito :**
carct.ecocito.com

Cliquez sur « Choisir le prélèvement automatique pour mes factures de collecte des déchets », renseignez votre RIB et optez pour le prélèvement en 10 fois.

Pas encore de compte Ecocito ?

Munissez vous de la clé d'activation disponible dans l'encadré « Mes références » de votre facture, allez sur le site : carct.ecocito.com cliquez sur « Ouvrir un compte Ecocito maintenant » et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi choisir de joindre le **mandat** ci-contre, accompagné d'un **RIB**, au service déchets.

Une fois la demande de mensualisation effectuée, vous ne recevrez plus vos factures semestrielles, mais **un échéancier**, début 2025, qui précisera le montant des 10 prélèvements annuels.

ads@carct.fr

L'Aiguillage - 2, avenue Ernest Couvrecelle
02400 Étampes-sur-Marne



Ecocito™ vous permet de suivre votre production de déchets et de communiquer avec la collectivité chargée de les collecter.

ACCÉDER À MON COMPTE

Email

.....@...fr

Mot de passe

.....

Maintenir la connexion Non

CONNEXION

J'ai oublié mon mot de passe

PAS ENCORE DE COMPTE ?

OUVRIRE UN COMPTE ECOCITO™
MAINTENANT

MANDAT DE PRELEVEMENT

RUM : (Réservé à l'administration)

Type de contrat : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Type de paiement : Paiement mensuel en 10 fois par an – le 10 du mois
 Paiement à l'échéance, 2 fois par an

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR44ZZZ530487

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Date et lieu de naissance :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : CARCT
Adresse : 2 AVENUE ERNEST COUVRECELLE
Code postal : 02400
Ville : ETAMPES SUR MARNE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) :

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

||||| ||||| (||||)

DOMICILIATION BANCAIRE

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire les prélèvements ordonnés par la CARCT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la CARCT.

Le prélèvement automatique sera stoppé à compter de deux rejets de prélèvement.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°79-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.